

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE HUIT PLACES STATIONNEMENT ENTRE L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES DU HAUT-VIVARAIS ET LA COMMUNE D'ANNONAY

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Commune d'ANNONAY représentée par sa Maire en exercice, Antoinette SCHERER, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs à Madame la Maire, et agissant au nom de ladite commune en vertu d'une décision n° , en date du

d'une part,

ET

L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES DU HAUT-VIVARAIS ayant son siège social au 27 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY et représentée par sa Directrice, Madame Caroline ZINNI,

d'autre part,

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Par convention de concession en date du 14 juin 2018, la commune d'Annonay a consenti à l'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES DU HAUT-VIVARAIS l'usage de huit places de stationnement en rez-de-chaussée du parking dit « La Valette » à Annonay et cadastrée AL 211.

L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES DU HAUT-VIVARAIS souhaite pour des raisons de praticité et de sécurité bénéficier de la mise à disposition des places de stationnement au premier étage en lieu et place du rez-de-chaussée. La commune d'Annonay propose de formaliser par avenant cette modification d'usage et de compléter l'article 1 de la convention de concession en date du 14 juin 2018.

ARTICLE 1 :

L'article 1 de la convention de concession en date du 14 juin 2018 intitulé « Désignation et durée » est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet la concession à l'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES DU HAUT-VIVARAIS de huit places de stationnement au premier étage du parking dit « La Valette » à Annonay et cadastré AL 211. Cette concession est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles, clauses et stipulations du bail initial sont maintenus et font partie intégrante du présent avenant.

Fait à Annonay en 3 exemplaires, le

Pour la Maire,

L'Adjoint délégué

Pour L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAISSES
DU HAUT-VIVARAIS,
La Directrice

François CHAUVIN

Caroline ZINNI